



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Résolution relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H150) et du schéma directeur du réseau sur rail

Séance du Conseil municipal du mardi 12 mars 2019

vu l'interpellation du Département des infrastructures de la République et Canton de Genève pour consultation des objets susmentionnés (courriers des 18 décembre 2018 et 25 janvier 2019, prolongeant la consultation jusqu'au 6 mars 2019),

vu le projet de loi modifiant la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50) et son schéma directeur,

vu le projet de loi ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de CHF 53'000'000.- relatifs au réaménagement du nœud tramway de Cornavin, à l'amélioration des transports publics sur la route de Saint-Julien et au déploiement de deux nouvelles lignes de bus électrique à recharge rapide,

vu l'affichage de l'enquête publique du 8 janvier au 6 février 2019 et la demande de la commune de Bellevue du 13 février pour un délai supplémentaire de réponse à fin mars,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement, élargie à Bâtiments et travaux publics, du lundi 25 février 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 14 oui, 0 non et 1 abstention

1. de se prononcer favorablement sur la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail, avec les commentaires ou réserves suivants :
 - a. La Commune de Bellevue salue l'effort général en faveur du transport par rail ou par bus à haut niveau de service (BHNS) ;
 - b. La Commune de Bellevue relève avec satisfaction l'intégration du tram Nation-Grand-Saconnex avec ses prolongements vers Ferney-Voltaire et l'aéroport ;

./.

- c. La Commune de Bellevue regrette la suppression du tram CERN/St-Genis et son remplacement sur ce tronçon par un bus à haut niveau de service. En raison des transbordements projetés, l'attractivité du parcours sera réduite alors même que cet axe transfrontalier est primordial tant pour l'ensemble de la Rive droite qu'à l'échelle du Canton ;

La Commune de Bellevue suggère de conserver, à terme, une liaison tram directe jusqu'à St-Genis ;

- d. La Commune de Bellevue admet et intègre que le tracé de la diamétrale ferroviaire soit souterrain sur toute sa longueur. Ce projet doit avancer rapidement, il est seul à même de résoudre les besoins d'accessibilité à l'aéroport en transports publics.

2. d'émettre un avis favorable sur l'ensemble de la mise à jour de la loi et des crédits d'étude et d'investissement y relatifs avec les observations suivantes :

- a. La Commune de Bellevue salue la volonté de soutenir un développement conséquent et cohérent du réseau des transports publics, tout comme les moyens mis en œuvre pour y parvenir, et ceci pour l'ensemble des lignes du réseau sur rail et du réseau routier concernés ;

- b. La Commune de Bellevue relève avec satisfaction le projet de cofinancement cantonal d'aménagements d'axes de transports publics en site propre ayant un impact sur le domaine public communal, ceci dans le but d'accélérer la vitesse commerciale ;

- c. Concernant spécifiquement le tram Nation/Grand-Saconnex (art. 4, al. 1, lettre b, point 3 et art. 9A, al. 2), la Commune de Bellevue, comme la ville du Grand-Saconnex, pense que le terme « et/ou » utilisé pour évoquer le prolongement de la ligne jusqu'à l'aéroport n'est pas adéquat.

En effet, il faut considérer le prolongement du TNGS entre le P47 et Ferney-Voltaire/place du Jura, soit juste après la douane, comme étant une priorité absolue.

Cette ligne transfrontalière va permettre d'accueillir rapidement non seulement le bassin de population existant de Ferney-Voltaire, mais surtout de desservir directement les nouveaux quartiers en construction à cet endroit (Zone d'Aménagement Concertée Ferney-Genève Innovation : 5300 emplois et 1500 logements, soit plus que la première étape du quartier des Cherpines).

L'accessibilité à l'aéroport ne doit pas être une alternative (suppression du « ou »), mais bien un complément indispensable au prolongement prévu à Ferney-Voltaire.

